

ASA du CANAL de CANET

22 avenue de la distillerie

11200 CANET

ASSEMBLEE GENERALE

21 juillet 2022

1. Rapport d'activité 2021

(Tel que prévu à l'article 23 de l'ordonnance 2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires)

2. Projet de Modernisation

Evolution des coûts et autofinancement

3. Proposition de modification des Statuts

Modification de l'article 8.3

1.1. Rapport financier 2021

CHARGES FIXES 2021 (chiffres extraits des comptes administratifs ASA/SM)

DEPENSES 2021				
	Rubriques de charges	Rappel 2020	Réel net 2021	Redevance €/ha
				R _B
R _B	Charges du service technique : Salaire des gardes 9 mois/an, acquisition de matériel (emprunt), entretien du matériel, fournitures atelier, indemnité, divers...	108 615,24 €	130 206 €	90,57 €
	Charges administratives & générales : assurances, redevance union ASA, gestion administrative, frais postaux...	37 644,44 €	39 925 €	
	Charges contrat de canal : Etudes, Travaux, animation, frais associés	12 165,60 €	17 671 €	
				RSPC
R _{SPC}	Charges d'investissement : zone irrigable en sous pression collectif - Remboursement des prêts pour création des réseau sous pression et renouvellement	26 347,91 €	30 406 €	76,00 €

CHARGES ARROSAGE 2021

	Rubriques de charges	charges nettes 2021	Redevances 2021	
			base ha	€/ha
			P _{ut}	U
R _{UB}	Charges d'usage de BASE : salaire et frais associés au gardes canaux du 1er juin au 15 septembre	27 101,32 €	815,65	33 €
			S _i	ag
R _{agl}	+ part irrigation de la redevance agence de l'eau	18 000,00 €	751,1856	24 €
			S _{RSPC}	I _{RSPC}
R _{I_{RSPC}}	Charges d'irrigation réseau sous pression collectif : gasoil et interventions réseaux	33 413,87 €	262,5772	127 €

Les tarifs 2022 seront calculés à partir de la synthèse analytique 2021 :

- Redevance de base - RB : 90,57 € HT /ha
- Redevance sous pression collectif - RSPC 76 € HT / ha
- Frais d'envoi des arrêtés préfectoraux en RAR : 11,52 € TTC / Adhérent

1.2. Rapport Moral 2021

▪ Création d'un visuel pour l'ASA : le seuil de prise à l'honneur



Ce logo est inspiré du seuil de prise d'eau de l'ASA sur l'Aude, visible depuis le pont de traversée de la D611 à Tourouzelle. C'est un ouvrage emblématique de l'ASA, sans lequel il n'y aurait pas d'eau dans les canaux (ni dans la plaine de Canet, Raissac et Villedaigne).



Fin des travaux de réhabilitation

- Pont-Canal des Noyers
- La bêche en fer
- Automatisation de la prise d'eau
- Digue de Montrabech
- Vannes de régulation

→ Montant total : 802 271 € HT

Surface irriguée en 2021 : 687 ha

- 262 Ha en sous pression collectif
- 425 Ha en autonome canal / nappe / gravitaire



UNION EUROPEENNE

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

agence de l'eau

AUDE

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

**L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT**

Nom du Projet : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES OUVRAGES DU
CANAL D'IRRIGATION DE CANET

Objectifs du projet : Réaliser des économies eau et améliorer le fonctionnement
du réseau gravitaire

Maitrise d'Ouvrage :

CANAL DE CANET

ASA DU CANAL DE CANET
18 Avenue de la distillerie
11200 CANET D'AUDE

Coût de l'opération :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	FEADER/REGION OCCITANIE	AGENCE DE L'EAU RMC	DEPARTEMENT DE L'AUDE	AUTOFINANCEMENT
802 271 € HT	120 341 € HT	317 375 € HT	120 341 € HT	244 214 € HT

Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Oeuvre :

PRE ASA

CCE&C

Entreprises titulaires :

CATHAR TRAVAUX PUBLICS

LATIMER S.P.

SALES LA MAITRISE DE L'EAU

ETPA Méditerranée

1.3. Liste des délibérations 2021 :

ASA

- 2021-01 Convention de superposition de domaine public - commune de Canet
- 2021-02 Demande de distraction parcelle du périmètre syndical - OPH de l'Aude
- 2021-03 Régularisation du rôle d'arrosage 2020
- 2021-04 Régularisation du compte de facturation du Cusanno Thierry
- 2021-05 Indemnités de fonction du président et du vice-président
- 2021-06 Election des membres du collège jardin
- 2021-07 Election du président et du vice-président
- 2021-08 Nomination des représentants au Syndicat Mixte
- 2021-09 Nomination des représentants à l'Union ASA Aude Médiane
- 2021-10 Approbation du budget 2021
- 2021-11 Tarifs travaux-raccordement 2021
- 2021-12 Approbation du rôle travaux-arrosage 4^e trimestre
- 2021-13 Achat de la parcelle - implantation station de pompage des gravières
- 2021-14 Annexe Promesse de servitude pour l'exploitation de gravières
- 2021-14 Promesse de servitude pour l'exploitation des gravières
- 2021-15 Modification Autorisation prélèvement
- 2021-16 demande de subvention FEADER modernisation du périmètre
- 2021-17 Approbation du rôle travaux 1^{er} trim 2021
- 2021-18 Dossier de Consultation des Entreprises pour le Marché MOE formalisé
- 2021-19 Convention de superposition ENEDIS
- 2021-20 demande de dissolution du syndicat mixte
- 2021-21 Approbation du compte administratif 2020
- 2021-22 Approbation du compte de Gestion 2020
- 2021-23 Affectations de résultat 2020
- 2021-24 Approbation budget supplémentaire 2021.
- 2021-25 Approbation du contrat de dépôt des archives
- 2021-26 Approbation des tarifs de redevances de base
- 2021-27 Approbation de rôle sur charges 2021
- 2021-28 Approbation du rôle travaux 2^eme trimestre 2021
- 2021-29 Modification statutaire - articles 8-1, 9-1
- 2021-30 Projet travaux économie d'eau maximum emprunt autorisé
- 2021-31 Déclaration d'infructuosité du lot n°1 MOE Modernisation
- 2021-32 Attribution maîtrise d'œuvre et CSPS modernisation
- 2021-33 Election des membres du syndicat
- 2021-34 Election président vice-président
- 2021-35 Nomination des représentants au syndicat mixte
- 2021-36 Dépenses engagées par le président

- 2021-37 Acceptation de l'actif-passif du syndicat mixte
- 2021-38 Décision modificative du budget supplémentaire 2021
- 2021-39 Création d'une CAO.....
- 2021-40 DCE pour l'AMO du projet de modernisation
- 2021-41 Attribution du marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
- 2021-42 Attribution du marché de mission topographie
- 2021-43 Attribution du marché de mission géotechnique
- 2021-45 Décision modificative du budget n°2
- 2021-46 Régularisation Tena Yvon
- 2021-47 Choix solution desserte modernisation
- 2021-48 Tarif arrosage 2021
- 2021-49 ROLE arrosage 2021
- 2021-50 prime exceptionnelle de Rey maxime
- 2021-51 Attribution du marché de MOE de modernisation - Lot 1
- 2021-52 Mise en œuvre Actes
- 2021-53 DM n°3
- 2021-54 Notification des Actes

SM

- 2021-01 Demande de subvention - étude de faisabilité du potentiel hydroélectrique du seuil du canal de Canet
- 2021-02 Attribution de l'étude du potentiel hydroélectrique du seuil
- 2021-03 Titres de remboursement de la taxe foncière 2020
- 2021-04 Avenant marché de travaux réhabilitation des canaux
- 2021-05 Attribution mission hydrologique complémentaire des gravières
- 2021-06 Approbation du budget primitif 2021
- 2021-07 Approbation CG
- 2021-08 Approbation CA
- 2021-09 Affectation de résultat
- 2021-10 Approbation du budget supplémentaire 2021
- 2021-11 Dissolution du syndicat mixte
- 2021-12 DM2021-1 Virement de crédit FCT
- 2021-13 DM2021-2 Crédits supplémentaires FCT
- 2021-14 DM2021-3 CREDIT SUPPLEMENTAIRES
- 2021-15 DM2021-4 CREDIT SUPPLEMENTAIRES
- 2021-16 CHEQUE CADEAU
- 2021-17 DM2021-5

2. Projet de Modernisation : Evolution des coûts et autofinancement

Synthèse Coûts	Demande Subvention 2021	RAPPORT PRO Juillet 2022
Ouvrages alimentation et aménagement des gravières	500 000.00 €	1 053 500.00 €
Station de Pompage Surpresseur	1 855 000.00 €	2 526 250.00 €
Réseaux et ouvrages de desserte	7 200 000.00 €	7 667 450.00 €
Travaux Tourouzelle	50 000.00 €	<i>Retiré du projet</i>
TOTAL € HT	9 605 000.00 €	11 247 200. 00 €
<i>Inflation prévisionnelle d'ici décembre</i>		787 304. 00 €
MOE / AMO / missions complémentaires	1 032 000.00 €	1 032 000.00 €
TOTAL € HT	10 637 000.00 €	13 066 504.00 €
AUTOFINANCEMENT – PART ASA	2 125 000 €	2 613 000 €

- Demande de subvention complémentaire en cours ;
- Augmentation de la part d'autofinancement de 488 000 € ;
- Décision définitive d'engager les travaux en janvier 2023 en fonction du résultat des appels d'offres et de l'attribution des subventions complémentaires.

SESSION EXTRAORDINAIRE

3. MODIFICATION DES STATUTS

A la suite de la dissolution du syndicat Mixte du canal de Canet, les prêts bancaires ont été réintégrés dans les comptes de l'ASA.

Le capital restant dû au 1 er janvier 2022 est de 425 000 €.

Afin de permettre au syndicat de délibérer les prêts nécessaires au fonctionnement courant de l'ASA (renouvellement de matériel, études préalable, travaux d'entretien ...) il est proposé de réajuster le montant maximum des emprunts qui peuvent être délibérés par le syndicat ;

Pour cela il convient de modifier l'article 8-3 comme suit (modification en *italique bleu*)

Article 8.3 - Attributions du Syndicat

Sous réserve des attributions de l'Assemblée des Propriétaires, le Syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'association syndicale. Il est chargé notamment :

D'approuver les marchés qui sont de sa compétence et de délibérer sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au Président ;

- De voter le budget annuel ;
- D'arrêter le rôle des redevances syndicales ;
- De délibérer sur les emprunts dès lors que ceux-ci ne portent pas le montant cumulé du capital total restant dû par l'ASA à **400 000 €**.
- De contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement ;

... la suite de l'article restant inchangé

Rappel des dispositions administratives :

Le propriétaire redevable de la taxe syndicale est le propriétaire inscrit au cadastre au 1er janvier de l'année. En cas de vente ou de cession d'une parcelle adhérente à l'ASA, l'ancien propriétaire doit transmettre une attestation de vente ou de cession au service de l'ASA.

Les actes de mutation doivent parvenir à l'Asa avant le 01 mars de chaque année pour être pris en compte pour le rôle émis dans le 1er semestre. Aucune modification de rôle ne sera traitée après son édition.

Pour toute demande d'informations :

- Adresse postale :

Asa du canal de Canet

22 avenue de la distillerie

11200 CANET D'AUDE

- Adresse électronique : canaldecanet@prestasa.fr
- Permanence téléphonique : 04 68 48 06 30
- Site internet : <https://canalcanet.wordpress.com>

